



PRÉPOSÉ PRINCIPAL / PRÉPOSÉE PRINCIPALE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Service des travaux publics

Poste régulier – Temps plein

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du chef de division parcs, espaces verts et édifices municipaux, le ou la titulaire de cette fonction effectue diverses tâches pour veiller au maintien de la propreté complète des édifices municipaux tant à l'intérieur qu'aux abords.

Principalement, la personne s'assure de la qualité des travaux effectués. Elle planifie les tâches à effectuer en fonction des requêtes internes en lien avec les demandes reliées à l'entretien ménager. Elle dispense la formation lorsque requise aux préposés à l'entretien ménager. Elle s'assure du maintien des inventaires des produits ménagers. Elle balaie, lave, décape et cire les planchers et nettoie les tapis des salles utilisées, des salles de bains, des bureaux et des entrées. Elle nettoie et désinfecte les salles de bains ainsi que leurs équipements et accessoires et s'assure du remplissage des distributeurs de papier et de savon. Elle procède à l'époussetage des bureaux et des boiserries. Elle ramasse et vide les poubelles ainsi que le recyclage et le compost. Elle vide les lave-vaisselles et nettoie les électroménagers. Elle lave et nettoie les vitres, vitrines, comptoirs, etc. Elle prépare et range les salles, tables, chaises et autre mobilier, pour les différentes activités selon les besoins. Elle utilise tout appareil électrique ou mécanique destiné aux travaux de conciergerie. Elle effectue le grand ménage. Elle relève toutes anomalies relatives aux édifices municipaux.

A titre indicatif, les bâtiments sous la responsabilité du préposé principal ou de la préposée principale à l'entretien ménager sont les suivants : hôtel de ville, cour municipale, salle d'exposition, bibliothèques Samuel-Quimet et du Couvent, casernes incendie 51 et 52 (bureaux, salle des employés), garage municipal (bureaux, salle des employés), poste de police, salles communautaires et bureaux d'usines de traitement de l'eau.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, le préposé principal ou la préposée principale à l'entretien ménager effectue toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

Savoir

- Avoir complété et réussi une 5^e année de secondaire.
- Détenir un permis de conduire de classe 5, valide au Québec.

Savoir-faire

- Posséder un minimum une (1) année d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Expérience pertinence en accompagnement et coordination d'équipe de travail.

Savoir-être

- Avoir le sens des responsabilités, autonomie et débrouillardise.
- Ponctualité et courtoisie.
- Bonne capacité physique.

Horaire de travail

- 40 heures par semaine sur le quart de soir (160 heures réparties sur un horaire variable de 4 semaines, du dimanche au samedi inclusivement).

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant 16 h 30 le 12 mars 2023.

En ligne

villede-mont-tremblant.qc.ca/emploi

Par la poste

Service des ressources humaines
Affichage 2023-24A-TP
1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Par courriel

rh@villede-mont-tremblant.qc.ca